

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-39**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de l'entreprise Conseil Réalisation Bâtiment (CRB) du 23/03/2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux d'aménagement au 20, Rue du Tilleul à La Wantzenau (67610), nécessitant le stationnement de deux camions toupie, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 29 mars 2023 de 7 h 30 à 17 h,**

**Rue du Tilleul**

*Réalementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation*

*Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant*

*Réalementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h*

**Directives :** Une déviation sera mise en place par la Rue du Peuplier et la Rue de la Carpe

**Article 2:** Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et les services communaux. L'accès des riverains est maintenu.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Conseil Réalisation Bâtiment (CRB).

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 24 MARS 2023

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
Camille MEYER

